Docusign Envelope ID: 85A47467-52DB-422F-8196-D67FD009E3B0

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABH

Néant ☐ *

Exercice N clos le 31/12/2023

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

DocuSigned by: ABITTAN Cléa 278247AD98614E6...

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *				209	210
Production vendue	biens	dont exportations, livraisons intracommunautaires		215	214
	services *			217	218
Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
Production immobilisée*					224
Subventions d'exploitation reçues					226
Autres produits					230
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234
Variation de stocks (marchandises)*				236
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240
Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier :	- immobilier :.....)		242 — 3 002
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *	243	)	244
Rémunérations du personnel*				250
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252
Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255	)	254
Dotations aux provisions				256
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
Total des charges d'exploitation (II)				264 — 3 002

1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270 — -3 002
Produits financiers (III)	280	5 000	**Charges financières (V)**	294
Produits exceptionnels (IV)				290
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348		
Impôt sur les bénéfices* (VII)				306
2- BÉNÉFICES OU PERTES :	**Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)**			310 — 1 998

B- RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2	312	1 998	314

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316		
Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						318		
Provisions non déductibles*						322		
Impôts et taxes non déductibles*	(cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
Entreprises nouvelles *(44 sexies)*	986		ZFU -TE *(44. octies A)*	987			342	
Reprise d'entreprises en difficulté *(44 septies)*	981		JEI *(44. sexies A)*	989				
ZRD *(44 terdecies)*	127		ZRR *(44. quindecies)*	138				
Bassins d'emploi à redynamiser *(44 duodecies)*	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344				
ZFANG *(44 quaterdecies)*	345							
BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
Dont divers — Créance due au titre du report en arrière du déficit				346			350	4 750
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648				
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641				
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649				

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	354 — 2 752
Déficits Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356	
Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	372 — 2 752

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: 85A47467-52DB-422F-8196-D67FD009E3B0

- SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033 A-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*06

Désignation de l'entreprise	ABH	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	417 RUE MARCEL PAUL 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE	
SIRET	9 5 4 0 4 5 8 3 7 0 0 0 1 8	
Durée de l'exercice en nombre de mois *	7 Durée de l'exercice précédent	

DocuSigned by: ABITTAN Claire 278247AD98614E6...

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2023 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028		030	
	Immobilisations financières * (1)		040	480 000	042	480 000
	Total I (5)		044	480 000	048	480 000
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres* (3)	072	1 998	074	1 998
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084		086	
	Charges constatées d'avance*		092		094	
	Total II		096	1 998	098	1 998
	Total général (I + II)		110	481 998	112	481 998

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	480 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	1 998
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	481 998
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)	172	
	Comptes courants d'associés	173	
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	
	Total général (I + II + III)	180	481 998

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: 85A47467-52DB-422F-8196-D67FD009E3B0

ABH

SAS au capital de 480 000.00 euros

Siège social : 417, Rue Marcel Paul
ZAC des Grands Godets
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

RCS Créteil 954 045 837

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Résolution N° 2
Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 1 998.08 Euros formant un résultat affectable de 1 998.08 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- A la réserve légale pour un montant de 99.90 Euros
- Aux autres réserves pour un montant de 1 898.18 Euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, l'assemblée générale prend acte qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 09/09/2024.

Signature de la Présidence
Madame Claire ABITTAN

DocuSigned by:
ABITTAN Claire
278247AD98614E6...

Docusign Envelope ID: 85A47467-52DB-422F-8196-D67FD009E3B0

ABH

SAS au capital de 480 000.00 euros

Siège social : 417, Rue Marcel Paul
ZAC des Grands Godets
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

RCS n°954045837- RCS 954 045 837

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Chers associés,

L'assemblée générale ordinaire annuelle doit se réunir afin que, conformément aux dispositions légales et règlementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi en vigueur et ce, quinze jours avant la date de l'assemblée. Ces derniers ont également été tenus à votre disposition, au siège social, à savoir :

- le bilan
- le compte de résultat
- le texte des résolutions

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 1 998.08 Euros, après déduction des amortissements et provisions règlementaires.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

Aucun produit d'exploitation n'a été constaté au cours de cet exercice.

A la clôture de cet exercice :

- Les créances sont de 1 998.08 Euros,

Pour cet exercice :

- Les autres achats et charges externes sont de 3 001.92 Euros,
- Le résultat bénéficiaire de l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 est de 1 998.08 Euros.

Evénements survenus au cours de l'exercice

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu au cours de cet exercice.

Dépenses affectées en recherche et développement

Eu égard à l'article L232-1 du code de commerce, la société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

Evénements survenus après la clôture de l'exercice

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture et la date à laquelle le rapport est établi.

DS
AC

Docusign Envelope ID: 85A47467-52DB-422F-8196-D67FD009E3B0

Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

RAS

Conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce

Un rapport spécial sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce, est établi ce jour.

II - AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 1 998.08 Euros formant un résultat affectable de 1 998.08 Euros, il est proposé de procéder aux affectations suivantes :

- A la réserve légale pour un montant de 99.90 Euros
- Aux autres réserves pour un montant de 1 898.18 Euros

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Dividendes versés ou non au titre des trois exercices précédents

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

III - FILIALES ET PARTICIPATIONS

RAS

Il est espéré que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la Présidence pour l'exercice écoulé.

Fait à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
Le 16/08/2024

La Présidence
Madame Claire ABITTAN

DocuSigned by:
ABITTAN Claire
278247AD98614E6...